



AGORA DE LA JUSTICE AU SÉNAT « RETROUVER CONFIANCE EN LA JUSTICE »

**Lundi 27 septembre 2021
17h à 20h30 - Salle Clemenceau, Sénat**



L'Agora est retransmise en direct sur le site internet du Sénat et en différé sur Public Sénat.

Table ronde n° 1 Justice civile : retrouver confiance dans la justice du quotidien

17h30 – 19h



Le constat et les propositions du Sénat

- **Julie GAILLOT**, directrice du pôle Society, CSA Research
- **Agnès CANAYER**, sénateur de la Seine-Maritime, co-rapporteur pour avis du budget de la justice, co-rapporteur des projets de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire

Témoignages et réactions

- **Gwénola JOLY-COZ**, première présidente de la cour d'appel de Poitiers
- **Peimane GHALEH-MARZBAN**, président du tribunal judiciaire de Bobigny
- **Frédérique AGOSTINI**, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris (affaires familiales)
- **Pierre ROUSSEL**, directeur de greffe au tribunal judiciaire de Lille, président de la Conférence nationale des directeurs de greffe des tribunaux judiciaires
- **David RODRIGUES**, chargé de mission, Association CLCV – Consommation, logement, cadre de vie
- **Dominique VÉRIEN**, sénatrice de l'Yonne, co-rapporteuse pour avis du budget de la justice



Le rapport des Français à la justice



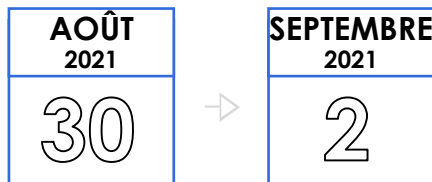
2021

Méthodologie

MODE DE RECUEIL

Questionnaire auto-administré
en ligne

DATES DE TERRAIN

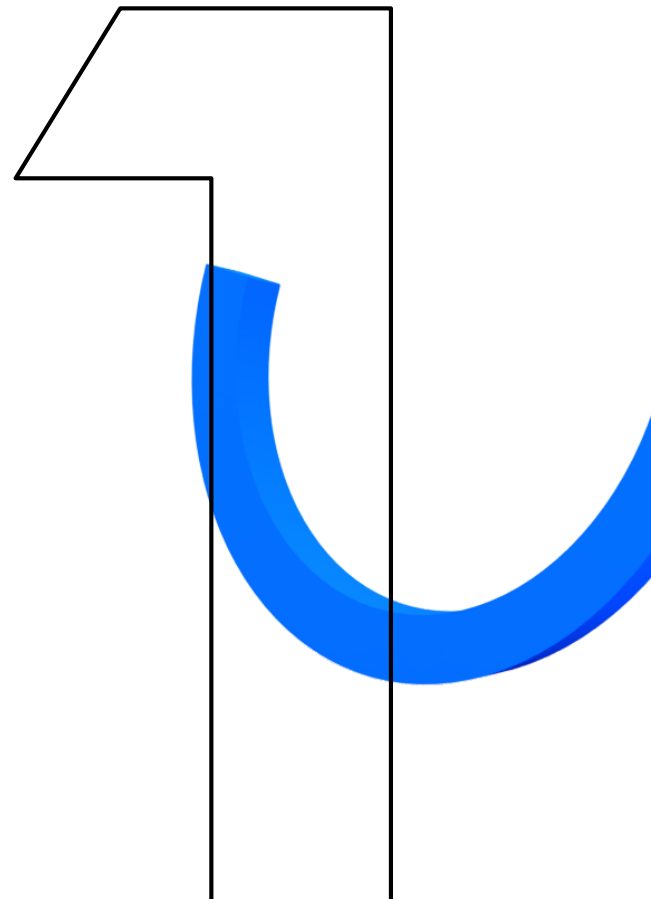


CIBLE INTERROGÉE

Échantillon national représentatif de
1 016 Français âgés de 18 ans et plus

Méthode des quotas basée sur le sexe,
l'âge, la profession de la personne
interrogée, après stratification par
région et catégorie d'agglomération

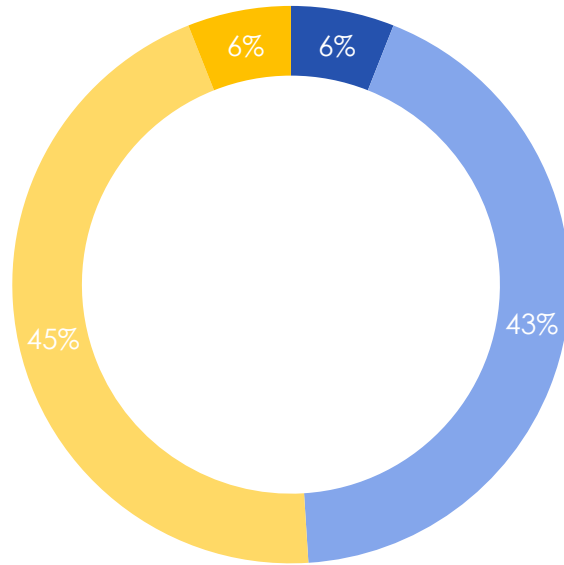
**Justice civile :
retrouver confiance
dans la justice du
quotidien**



Seule la moitié des Français déclare bien connaître le fonctionnement du système judiciaire français

Connait mal le fonctionnement du système judiciaire français
51%

Retraités CSP- : **60%**

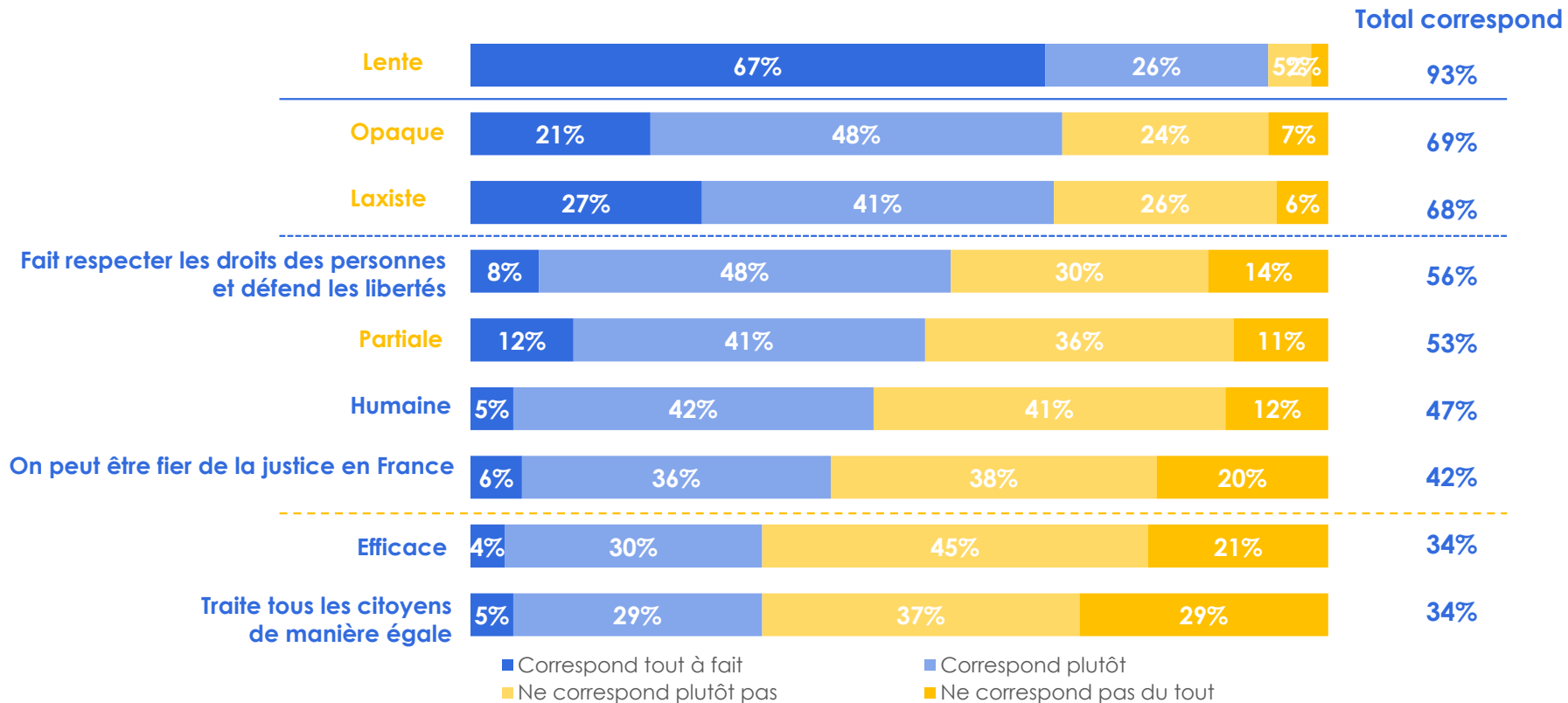


Connait bien le fonctionnement du système judiciaire français
49%

Retraités CSP+ : **58%**

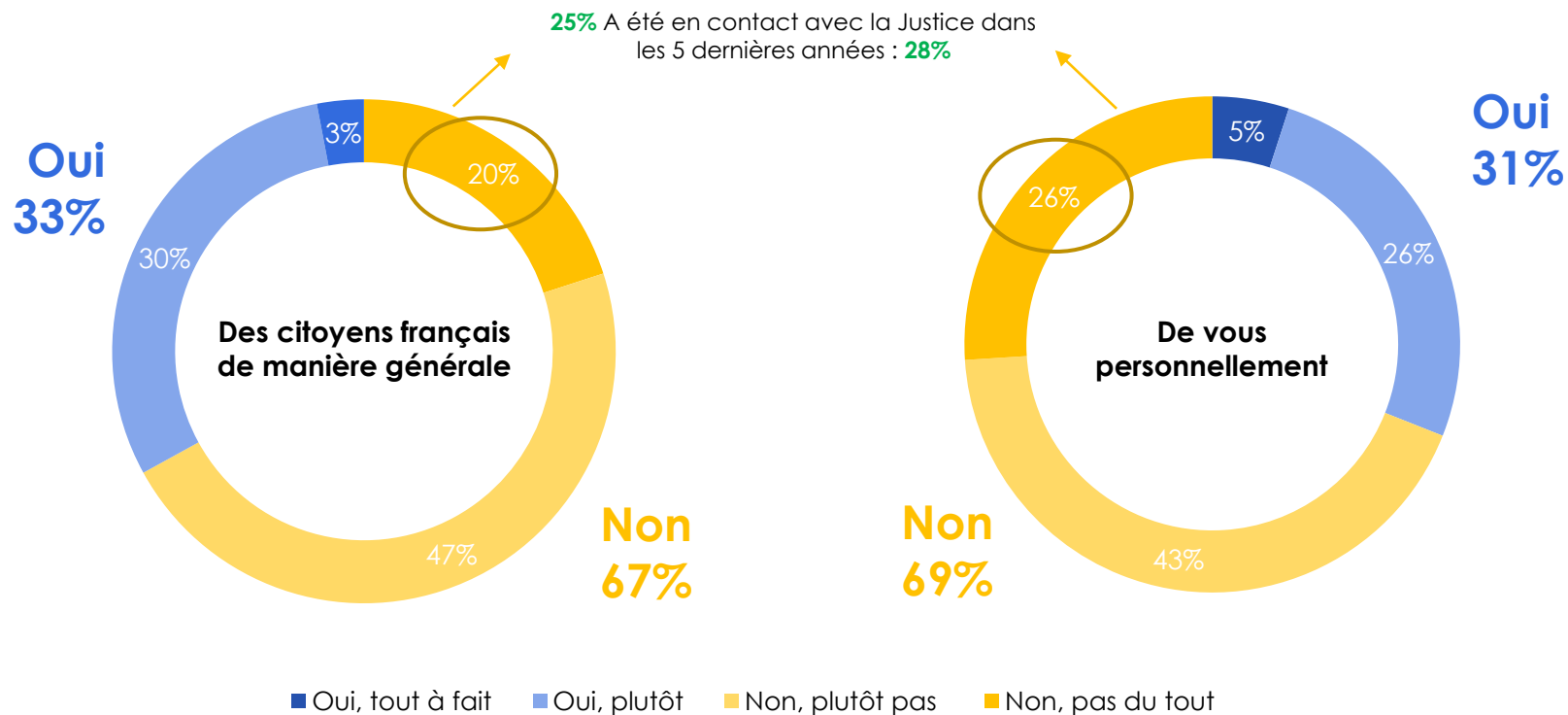
■ Très bien ■ Assez bien ■ Assez mal ■ Très mal

Une justice vue comme lente par la quasi-totalité des Français mais également opaque, laxiste et inefficace



Question 5. Et pour chacun des éléments suivants, diriez-vous qu'il correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à l'opinion que vous vous faites de la Justice en France ? Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible par ligne

Un sentiment d'éloignement prégnant... même quand on a été en contact avec elle récemment

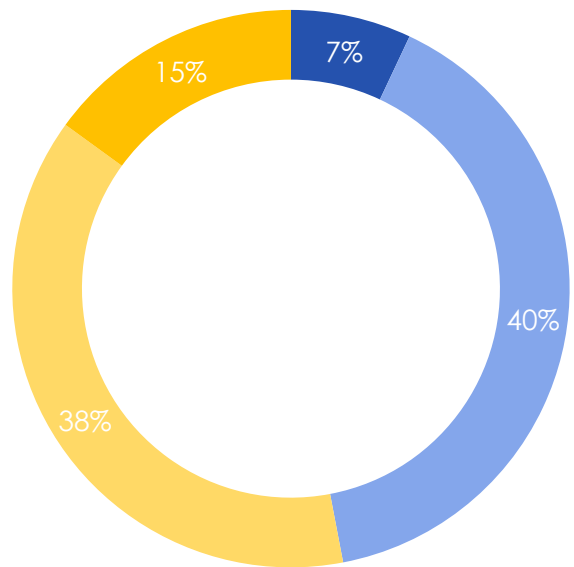


Question 6. Diriez-vous que la Justice est proche... ?
Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible par item

Conséquence logique de cette image, la moitié des Français déclare ne pas faire confiance à la justice !

**N'a pas confiance
dans la Justice
53%**

Retraités CSP- : **63%**
Autres personnes sans activité : **61%**
Communes de moins de 20 000
habitants : **57%**



■ Très confiance ■ Assez confiance
■ Peu confiance ■ Pas du tout confiance

**A confiance
dans la Justice
47%**

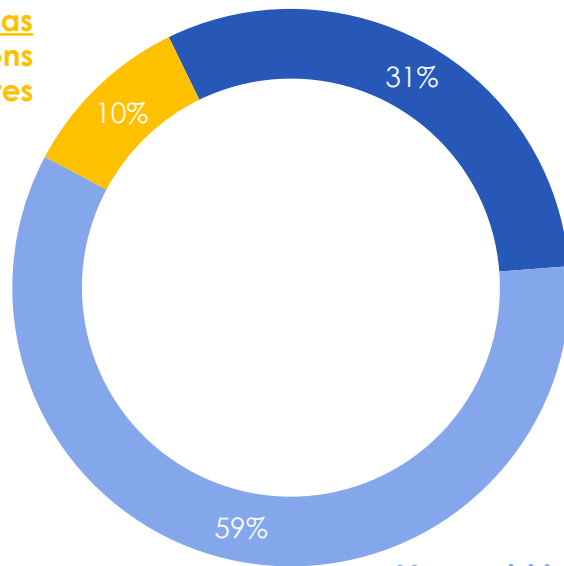
18-24 ans : **55%**
25-34 ans : **56%**

Question 4. Diriez-vous que, de manière générale, vous avez très, assez, peu ou pas du tout confiance dans la Justice en France ?
Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible

Ce sentiment d'éloignement et cette méfiance ne sont pas sans conséquence : seul 1 Français sur 3 saisirait sans hésiter les juridictions compétentes en cas de litige

Vous ne saisiriez pas les juridictions compétentes

N'a pas du tout confiance en la justice : **26%**
Moins de 35 ans : **17%**
CSP- : **14%**
Femme : **13%**
Jamais en contact avec la justice : **13%**



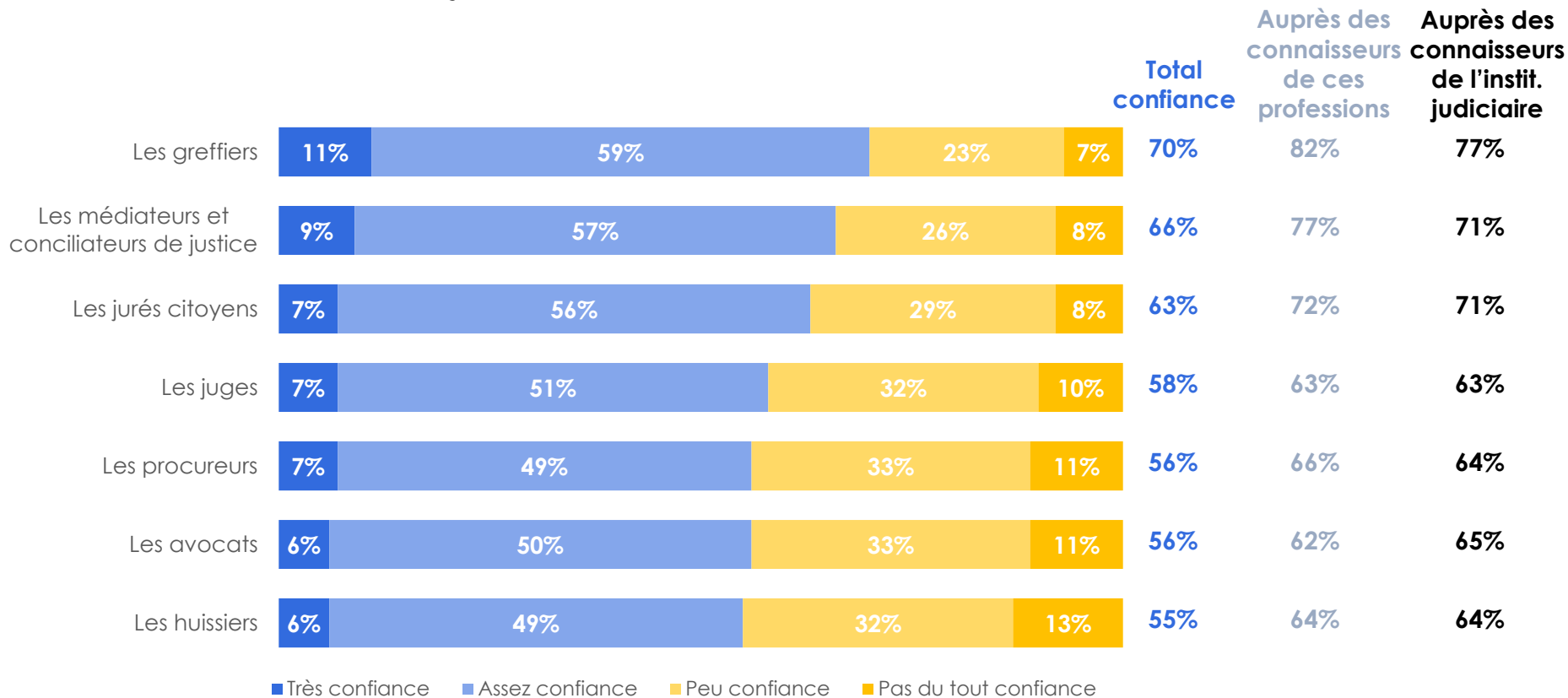
Vous saisiriez les juridictions compétentes sans hésiter

Agglomération de plus de 100 000 habitants : **35%**
35-49 ans : **35%**
CSP- : **35%**

Vous saisiriez les juridictions compétentes uniquement en dernier recours

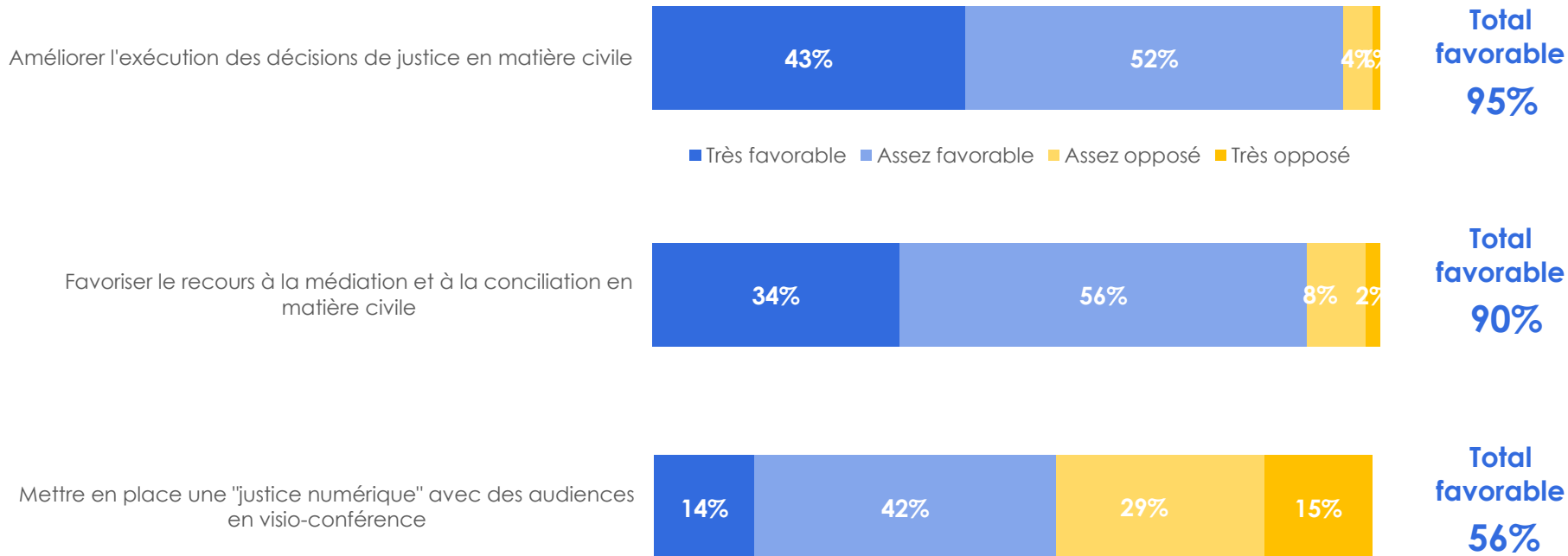
Question 9. Si vous étiez dans une situation de litige juridique, diriez-vous que... ?
Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible

Alors même qu'ils ont majoritairement confiance dans chacune des professions de justice



Question 8. Et plus précisément, s'agissant de chacune des professions suivantes, diriez-vous que vous avez très, assez, peu ou pas du tout confiance dans ces personnes et leur action ? Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible par ligne

Un appui massif de l'opinion pour une plus grande efficacité des décisions de justice et pour favoriser le recours à la médiation en matière civile



Question 16. Voici différentes pistes de réformes concernant la justice. Pour chacune, diriez-vous que vous y êtes très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé ? Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible par ligne

PROPOSITIONS DU SÉNAT

AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

1. Procéder à l'évaluation réaliste de toute évolution législative ou réglementaire en matière de justice et en dresser un bilan rigoureux.
2. Poursuivre la mise à niveau des effectifs dans les juridictions : combler, en priorité, les vacances de postes de greffiers et réévaluer les besoins de magistrats professionnels au regard des réformes intervenues.
3. Accélérer la numérisation du service public de la justice pour dématérialiser les chaînes civile et pénale.
4. Renforcer l'autonomie des chefs de juridiction notamment en matière de gestion budgétaire.
5. Mener une réflexion sur les modalités d'exercice du métier de magistrat.

JUSTICE CIVILE : RETROUVER CONFIANCE DANS LA JUSTICE DU QUOTIDIEN

6. Recentrer le juge civil sur son office et encourager la délégation de certaines missions à l'équipe du juge, en particulier aux greffiers.
7. Faire un bilan des réformes de déjudiciarisation, associé à une réflexion sur le rôle du juge civil.
8. Poursuivre le plan de recrutement et la formation des conciliateurs de justice et leur donner des moyens supplémentaires pour accomplir leurs missions.
9. Faire de la conciliation une étape facultative devant les conseils de prud'hommes pour pouvoir orienter les dossiers au cas par cas, directement devant un bureau de jugement ou vers un mode amiable de règlement des différends, afin d'accélérer les procédures.
10. Créer un véritable tribunal des affaires économiques auquel serait notamment confié tout le contentieux de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises.



Table ronde n° 2 – Justice pénale : retrouver confiance dans la sanction prononcée

19h – 20h30



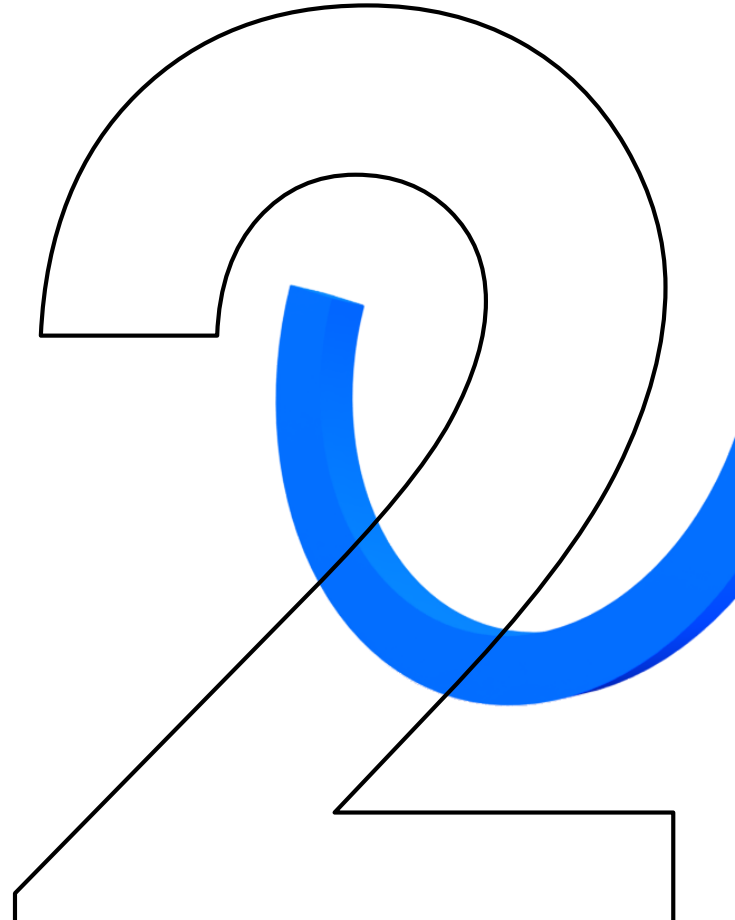
Le constat et les propositions du Sénat

- **Julie GAILLOT**, directrice du pôle Society, CSA Research
- **Philippe BONNECARRÈRE**, sénateur du Tarn, co-rapporteur des projets de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire

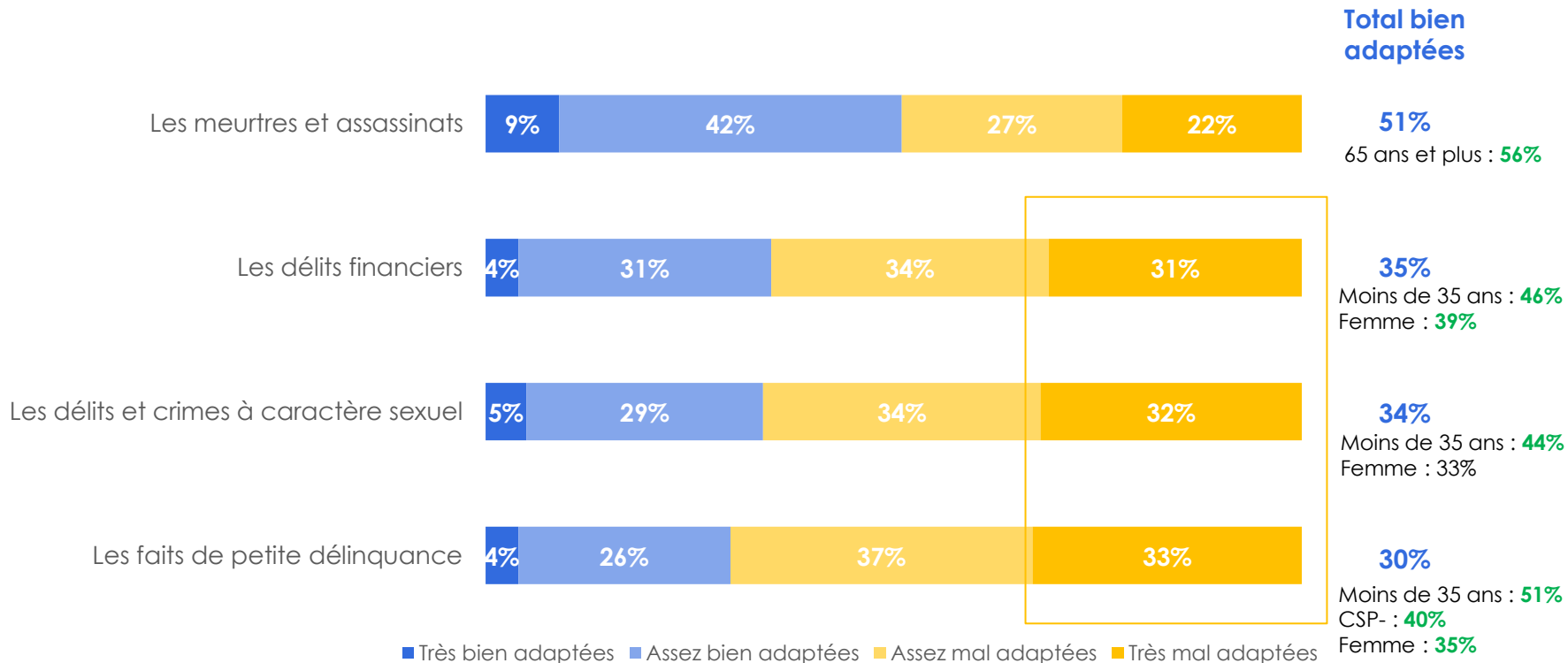
Témoignages et réactions

- **Mathieu BOURRETTE**, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Reims
- **Rémi COUTIN**, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Chartres
- **Vincent PENARD**, avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
- **Stéphane SCOTTO**, directeur interrégional des services pénitentiaires d'Ile-de-France
- **Philippe BAS**, sénateur de la Manche, questeur du Sénat, ancien président de la commission des lois du Sénat

**Justice pénale :
retrouver confiance
dans la sanction
prononcée**



A l'heure actuelle, les Français estiment que les sanctions sont peu adaptées, en particulier lorsqu'il ne s'agit pas des crimes les plus graves

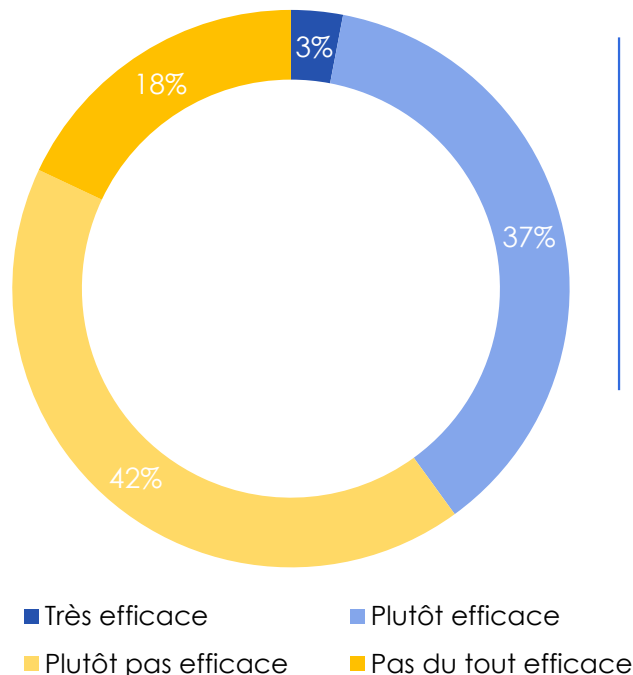


Question 12. Diriez-vous que les peines et les sanctions décidées par les juges sont, en règle générale, très bien, assez bien, assez mal ou très mal adaptées s'agissant de...? Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible par ligne

Une majorité juge également que les relations de travail entre les forces de l'ordre et les professionnels de la justice ne permettent pas une réponse judiciaire efficace

Pas efficaces
60%

Hommes : **64%** vs Femmes : **56%**
Plus de 50 ans : **66%** vs -de 35 ans : **47%**

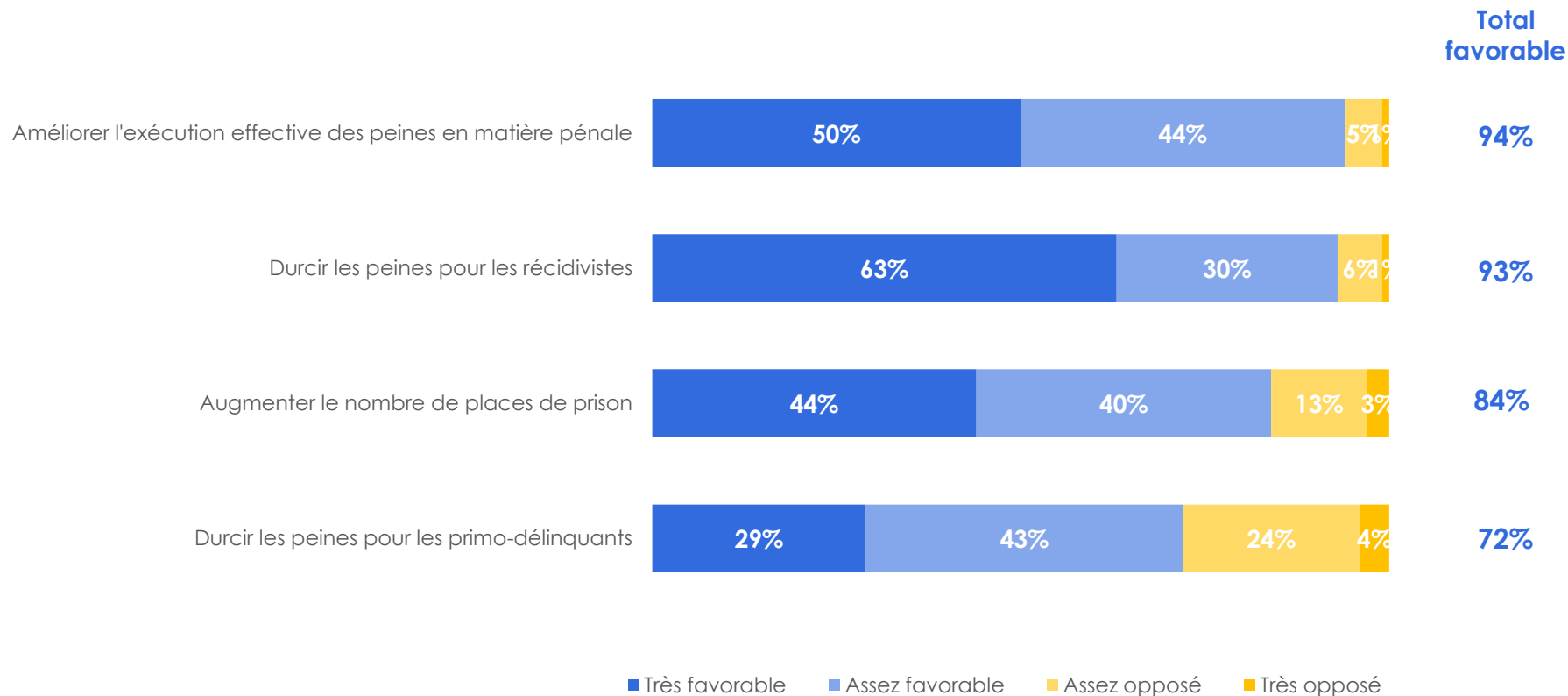


Efficaces
40%

N'a jamais été en contact avec la justice : **45%**
En contact avec la justice dans les 5 dernières années : **42%**

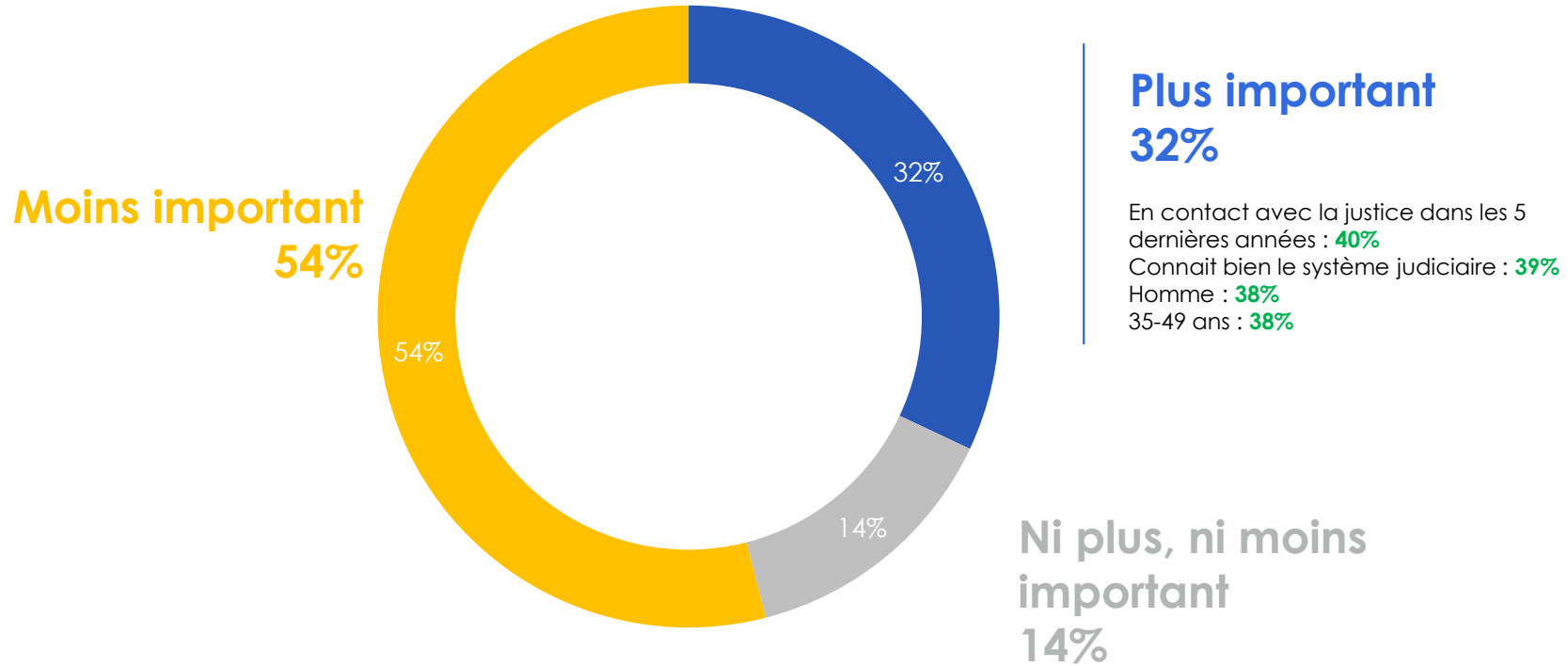
Question 11. Et d'après ce que vous en savez ou l'idée que vous vous en faites, diriez-vous que les relations de travail entre les personnels de police et de gendarmerie et les professionnels de la Justice permettent une réponse judiciaire efficace ou non ... ? Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible

Un appui massif de l'opinion pour une plus grande efficacité des décisions de justice mais également pour un durcissement des peines et une augmentation du nombre de places de prison



Question 16. Voici différentes pistes de réformes concernant la justice. Pour chacune, diriez-vous que vous y êtes très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé ? Base ensemble (n=1016) Une seule réponse possible par ligne

En revanche, une majorité des Français ne souhaitent pas que les citoyens aient plus de place dans les procès d'assises (une moitié souhaite même l'inverse)



Question 14. Actuellement, chaque citoyen inscrit sur les listes électorales peut être tiré au sort et devenir juré dans les procès de cours d'assises (pour les crimes les plus graves). Selon vous, les citoyens devraient-ils avoir un rôle plus important, moins important ou ni plus ni moins important dans la prise des décisions de justice, aux côtés des magistrats professionnels ? Base ensemble (n=1016) – Une seule réponse possible

PROPOSITIONS DU SÉNAT



JUSTICE PÉNALE : RETROUVER CONFIANCE DANS LA SANCTION PRONONCÉE

- 11.** Accélérer la réponse pénale en veillant à apporter une réponse proportionnée à chaque infraction afin de prévenir la récidive.
- 12.** Augmenter le nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ), rendre plus attractives ces fonctions et renforcer leur formation continue.
- 13.** Se donner les moyens d'une véritable exécution des peines d'amende, des peines de travail d'intérêt général (TIG) et des peines d'emprisonnement en augmentant le nombre de places de prison et en diversifiant les modalités de prise en charge des personnes détenues.
- 14.** Mieux évaluer les effets des sanctions sur la réinsertion et le risque de récidive, et valoriser le rôle des surveillants pénitentiaires, des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).
- 15.** Rationaliser la liste des infractions et mettre fin à l'inflation législative dans ce domaine.
- 16.** Mieux accompagner et informer les victimes dès le stade du dépôt de plainte et tout au long de la procédure.

